

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« en cause ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réductionnel